



## Association des St Léger de France et d'Ailleurs

### Procès-verbal de la 30<sup>ème</sup> Assemblée Générale

#### Dimanche 24 mai 2026 à 9h00

#### à Saint Léger de Fougeret (Nièvre)



*De gauche à droite : Guy MALBRAND, Nathalie CHAUVEAU, Didier HALLAIS, Carole VALENTIN, Clémence BARD, Christophe RIPOCHE, Floriane THÉBAULT, Audrey GUIBÉ et João DOS SANTOS SILVA*

## **I. ACCUEIL**

Monsieur le Maire de Saint Léger de Fougeret (58) Jean-Michel DUPUIS est ravi de nous recevoir ce jour dans les locaux de la mairie (bibliothèque) pour l'organisation de cette 30<sup>ème</sup> assemblée générale.

Madame la Présidente, Carole VALENTIN ouvre la séance en remerciant tous les participants présents et demande quelques instants de recueillement pour toutes les personnes qui nous ont quittées cette année.

**32 personnes présentes à l'Assemblée générale et se décomposant ainsi :**

**22 Saint Léger représentés à l'Assemblée générale :**

Saint Léger près Troyes (10), Saint Léger sous Brienne (10), Saint Léger (17), Saint Léger le Petit (18), Saint Léger le Guérétois (23), Saint Léger de Rôtes (27), Saint Léger de Balson (33), Saint Léger des Prés (35), Saint Léger les Vignes (44), Saint Léger sous Cholet (49), Saint Léger de Fougeret (58), Trith Saint Léger (59), Saint Léger aux Bois (60), Saint Léger du Bois (71), Saint Léger les Paray (71), Saint Léger aux Bois (76), Saint Léger de la Martinière (79), Saint Léger de Montbrun (79), Saint Léger les Authie (80), Saint Léger de Montbrillais (86), Boissy Saint Léger (94), Saint Léger en Gaume (Belgique)

**7 pouvoirs :** Saint Léger les Mèlèzes (05), Saint Léger près Troyes (10), Saint Léger (17), Saint Léger sur Roanne (42), Saint Léger sur Sarthe (61), Saint Léger aux Bois (76), Saint Léger lès Domart (80),

**2 Saint Léger / autres communes excusés :** Saint Léger / Saint Jean des Champs (50), Saint Liguairre / Niort (79),

## II. BILAN MORAL ET VIE DE L'ASSOCIATION

### 1. Réunion du conseil d'administration du 8 novembre 2025 à St Léger près Troyes (10)

Le bilan de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre dernier qui s'est tenu à Saint Léger Près Troyes (10) est présenté par Carole VALENTIN. Elle retrace rapidement les points forts et notamment la commission Tombola et ses modifications, la boutique Léo créée en 2025, le nouveau site internet à venir, et la Gazette toujours active.

### 2. La "rose Saint Léger" : bilan de la saison 5 (2025/2026)

Remerciements de Didier HALLAIS à Joëlle FRADIN pour la gestion des 2 premières saisons.

Didier HALLAIS rappelle qu'à ce jour près de 4 000 rosiers ont permis de dégager un bénéfice pour l'association de 6 810,09 €.

Lors de l'Assemblée Générale 2024, 300 plants avaient été prévus, cependant 421 rosiers ont été commandés. Les établissements LAPERRIERE avaient mis 600 plants en culture mais il convient d'indiquer que le nombre exact mis à disposition est connu après l'arrachage et le tri. Pour rappel, lors de la **saison 3**, 928 rosiers étaient réservés contre 520 disponibles.

Bilan financier :

Dépenses (facture réglée au fournisseur) : 4 251,26 €

Recettes : 13€ x 419 = 5 447 €. A ce jour, toutes les factures ont été acquittées.

Bénéfice dégagé : 1 195,74 € soit 2,73€ par rosier vendu.

*Rappel : Rosier vendu : 8,50 € HT*

*Rosier vendu et livré : 10,09 € TTC*

Toutefois, si le rosier ne prend pas racine après sa plantation, Didier HALLAIS précise que les établissements LAPERRIERE le remplacent avec preuve à l'appui (photographie).

De plus, Sylvain COGNARD, Saint Léger les Paray (71), fait part aux membres présents qu'il a visité la roseraie et précise que c'est une riche découverte, très intéressante, avec de nombreuses informations à connaître sur la création et production de la rose, et invite tous les membres à découvrir ce travail de longue haleine.

Dans la dernière Gazette n°17, plusieurs pages sont consacrées à cette visite.

#### - Lancement de la saison 6 (2026/2027)

300 rosiers ont été réservés par nos soins lors de l'assemblée générale à Saint Léger le Petit (18). 600 plants ont été mis en culture.

Selon Monsieur LAPERRIERE contacté par Didier HALLAIS, nous pourrions probablement compter sur 450 à 500 rosiers au maximum. Il conseille de reprendre contact au cours de l'été pour affiner ce nombre et en profite pour préciser que les tarifs de l'an dernier sont maintenus (13€ le rosier racines nues).

Les bons de réservation vont être diffusés prochainement. Si nécessaire, une relance sera effectuée à l'automne et les commandes seront prises en compte en fonction de la date de réception.

#### - Saison 7 (2027/2028) : prévisions

Pour une mise en production en juillet 2026, le nombre de réservation sera à communiquer avant mi-juin pour une livraison début d'année 2028. Dans le cas où il n'y aurait pas de commande pour cette saison, des frais de mise en production seront appliqués (350 € environ). Après divers échanges, il a été décidé à l'**unanimité** des membres présents et représentés de **réserver 300 rosiers pour la saison 7**. Afin de promouvoir au maximum la création de notre Rose de Saint Léger, d'autres collectivités seront contactées pour leur proposer d'acheter des rosiers.

### 3. Commission Patrimoine :

#### - **Approbation du règlement modifié**

La Présidente rappelle que début 2024, une réflexion a été engagée pour apporter une contribution financière à la préservation du patrimoine local dans nos Saint Léger. Une commission de 3 membres (Carole VALENTIN, Didier HALLAIS et Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA) a été constituée, un règlement établi et voté en assemblée générale du 19 mai 2024.

Le règlement a été envoyé avec la convocation de ce jour mais a été modifié depuis peu par la commission patrimoine. Carole VALENTIN présente les modifications soumises à approbation :

→ **Article 4. Critères d'éligibilité**

*Les projets ne peuvent être déposés que par les communes adhérentes à l'Association des Saint Léger de France et d'ailleurs. Si la commune n'est pas adhérente mais souhaite le devenir, le dossier pourra être étudié et retenu si le projet et l'engagement sont certains. Les projets déposés auprès de la "Fondation du Patrimoine" ou de tout autre organisme officiel équivalent sont recevables.*

*Si le projet émane d'une association ou d'un particulier, il doit être impérativement implanté sur un Saint Léger, il doit porter sur un bâti d'intérêt public, ouvert à tous et ayant l'aval de la commune.*

**Avis favorable à l'unanimité** des membres présents et représentés. Le règlement modifié sera envoyé avec le présent procès-verbal.

- **Présentation du projet retenu pour 2026**

L'association a versé une subvention de 250 € à Saint Léger, hameau de Sauveterre de Guyenne (33) en 2024 et La Lande Saint Léger (27), en 2025, pour la restauration de leur église respective.

Depuis la dernière assemblée générale, 3 visio-conférences ont eu lieu entre les membres de la commission afin de faire un point sur le règlement en vigueur et le prochain dossier à soumettre lors de cette assemblée. Malgré le soutien de Stéphane BERN (responsable de la mission patrimoine auprès de la Fondation du Patrimoine), la liste des dossiers déposés par les Saint Léger n'a pas été transmise à ce jour à la commission. De nombreuses recherches sur le site de la Fondation du Patrimoine pour étudier et analyser les dossiers ont permis de retenir l'attention des membres : la restauration du moulin de Vaucelles situé sur la commune de Saint Léger / Saint Jean des Champs (50).

Ce bien privé détenu par la famille LAHUPPE a fait l'objet d'une création d'association de sauvegarde en 2008. Les travaux de restauration du logis ont été financés par des fonds propres et réalisés par une équipe de bénévoles (15 000 heures de travail). Le but de l'association est de pouvoir refaire de la farine avec du grain produit sur place à partir de variétés de blé ancien. Cette restauration s'inscrit dans un projet d'intérêt général tant sur le plan patrimonial que sur le plan environnemental et pédagogique.

La commune de Saint Léger / St Jean des Champs (50) qui a cotisé à l'association nationale jusqu'en 2022 s'engage à cotiser de nouveau suite à l'élection du nouveau maire. De plus, Monsieur LAHUPPE vient d'accepter le poste de correspondant pour cette commune.

Didier HALLAIS précise que ce moulin a fait l'objet d'un reportage sur TF1 le 5 avril 2026 et invite les membres à le visionner grâce au lien ci-dessous :

<https://www.stleger.info/les72StLeger/region2/50.cpa.htm>

ou en scannant le QR Code ci-contre :



Christophe RIPOCHE ajoute qu'il a rencontré Monsieur LAHUPPE et que cette restauration est l'œuvre d'une vie. Il est aidé quotidiennement par un groupe d'amis et a réussi à convaincre les élus de la commune à adhérer de nouveau à l'association nationale.

Après échanges, les membres de la commission ont retenu ce projet. Ils souhaitent accorder la somme de 500 €. Cependant, il est noté dans le règlement que *"les projets ne pourront être déposés que par les communes adhérentes à l'Association des Saint-Léger de France et d'ailleurs"*.

Or, il s'agit là d'une association, de ce fait une modification en ce sens du règlement est proposée et acceptée à l'unanimité dans son article 4. **Critères d'éligibilité** : *"Si le projet émane d'une association ou d'un particulier, il doit être impérativement implanté sur un Saint Léger, il doit porter sur un bâti d'intérêt public, ouvert à tous et ayant l'aval de la commune"*.

Didier HALLAIS poursuit avec un projet plus récent et plus modeste : la restauration de la couverture d'un ancien puits de Saint Léger les Vignes (44) qui est un élément emblématique du patrimoine communal.

La commune adhère à l'association depuis de nombreuses années et est à jour de ses cotisations. Après examen du devis d'un montant total de 828 € TTC, les membres de la commission ont également retenu ce projet et ont décidé d'accorder la somme de 250 €.

Au total, l'association nationale versera la somme de 750 € en 2026 au titre des subventions liées à la commission patrimoine. Patrick MATHOUL, représentant la commune de Saint Léger les Vignes (44), remercie l'association pour l'accord de la subvention.

Pour rappel, les bénéficiaires s'engagent à faire savoir que la subvention versée provient de l'association des St Léger de France et d'Ailleurs. Guy FRIADT propose à la commission Patrimoine de publier les dossiers retenus sur le site internet de l'association.

#### **4. Boutique en ligne et matériel Léo**

Floriane THEBAULT rappelle que la boutique a été créée l'année dernière pour, en partie, écouler les stocks d'écharpes et casquettes, et proposer de nouveaux objets comme les porte-clés et les serviettes : 518 articles vendus l'année dernière, dont 366 porte-clés, c'est une opération réalisée avec succès.

Elle a reçu beaucoup de demandes pour vendre de nouveaux objets comme des magnets, tapis de cartes, tote bag... mais le grand retour de la peluche Léo était fortement attendu. Les 1 200 exemplaires, livrés il y a quelques jours, sont d'ores et déjà en vente sur le stand et la boutique en ligne. Elle rappelle que pour toute commande, l'adresse mail à utiliser est : [boutique.stleger@gmail.com](mailto:boutique.stleger@gmail.com).

De plus, après avoir été sollicitée par plusieurs potentiels acheteurs (associations ou mairies), Floriane THEBAULT présente un devis pour l'achat de guirlandes de fanions : 50 guirlandes à 31,62 € TTC ou 100 guirlandes à 24,12 € TTC. Le prix de vente sera fixé lors du prochain conseil d'administration. Il est important de rappeler qu'il est interdit de couper les guirlandes louées.

Floriane THEBAULT présente un autre devis pour l'achat du grand drapeau Léo avec œillets à chaque coin :

Dimensions	Quantité (en lot)	Prix d'achat TTC
100 x 100 cm	10	31,08 €
	20	23,64 €
100 x 150 cm	10	33,30 €
	20	25,86 €

Afin de déterminer la quantité à commander, un mail sera envoyé ultérieurement à toutes les communes et associations afin d'obtenir un nombre de commandes envisagées.

#### Matériel Léo :

Lors du conseil d'administration du 8 novembre dernier, les membres ont rappelé que les faux billets utilisés lors du rassemblement à Saint Léger le Petit (18) étaient très perturbateurs. Afin de ne pas réitérer cette opération, les membres présents ce jour ont  **voté à l'unanimité l'achat de jetons**  de 0,50 € et 1 € et des plaquettes de 5 €, 10 € et 20 €.

**Cependant, après échanges lors du conseil d'administration qui s'est tenu après cette assemblée générale, un devis pour 1 500 plaquettes de 10 € uniquement sera demandé.**

Enfin, Floriane THEBAULT rappelle qu'il est important de compléter toutes les colonnes de la feuille de suivi du matériel lors de sa location.

### **III. BILANS FINANCIERS**

#### **1. Bilan financier de l'assemblée générale 2025 à Saint Léger le Petit (18)**

Nathalie CHAUVEAU présente le bilan financier du rassemblement à Saint Léger le Petit (18) du 8 juin 2025. Malgré une faible trésorerie de l'association des Amis de Léo du Berry, l'évènement a été pleinement réussi. Le financement des participants, les subventions, les aides financières et les dons reçus, soit un total cumulé de 6 150 €, n'ont pas couvert le coût total du rassemblement s'élevant à 52 089 €, dû en partie à un problème d'électricité la veille de l'évènement. L'association locale a dû financer 3 000 € sur ces fonds propres. Nous renouvelons nos sincères félicitations à Nathalie CHAUVEAU et son équipe pour ce rassemblement.

#### **2. Bilan de l'association des Saint Léger au 31/12/2025 : rapport du vérificateur aux comptes**

Guy MALBRAND présente le bilan financier de l'association au 31/12/2025 en indiquant un résultat positif de 5 928,14 €. Les dépenses se répartissent entre les frais de la tombola, l'assurance, les subventions versées par la commission patrimoine, l'achat des rosiers et des piquets. A contrario, les cotisations, les ventes des objets Léo, la tombola et les rosiers font partie des recettes.

Le bilan prévisionnel 2026 s'apparente avec l'avance versée pour le nouveau site internet (2 700 € sur 9 000 € au total), l'acompte de 4 200 € pour l'achat des peluches sur 10 080 € au total, la vente des rosiers et les nouvelles cotisations faisant suite aux changements de municipalité depuis mars 2026 : Saint Léger en Yvelines (78) et Saint Léger / Coteaux du Blanzacais (16). Pour rappel, la cotisation est fixée à 0,05 € par habitant avec un montant plancher de 25 €, 500 € pour le montant plafond et 20 € pour les adhérents personnels.

Il est rappelé de bien noter les codes de la commune cotisante afin d'aider à la comptabilité (ex : R1-49A pour St Léger sous Cholet).

Après avoir contrôlé les comptes et transactions financières menées par l'association, Guy FRIADT, contrôleur aux comptes, **donne quitus** et précise que la trésorerie est tenue avec beaucoup de soin et de rigueur.

#### **3. Cotisations 2026 : courrier adressé à chaque commune pour renouvellement d'adhésion**

Tout d'abord, Carole VALENTIN remercie Nathalie CHAUVEAU et Didier HALLAIS pour avoir mis à jour la liste des élus des Saint Léger suite aux élections municipales 2026 et rédigé 8 courriers selon les différents cas de figure (maire réélu ou élu cotisant, maire réélu ou élu non à jour des cotisations, maire réélu et élu n'ayant jamais cotisé, maire réélu ou élu cotisant mais n'ayant jamais adhéré). Ce travail considérable a été nécessaire afin d'y joindre les avis d'appel à cotisation, y compris pour les non-cotisants. Il en résulte que 41 maires ont été réélus sur 70 (en France) soit 29 nouveaux élus. Actuellement 57 communes adhèrent à l'association mais le trésorier précise qu'il reste encore quelques mairies qui cotisent par erreur, 2 fois par an. Les mairies concernées sont prévenues de cet état de fait.

#### **4. Bilan des adhésions personnelles**

Didier HALLAIS évoque quelques changements notamment pour Joëlle FRADIN qui a quitté Saint Léger (17) et fait désormais partie des adhérents personnels, ainsi que Francis VERRIEZ pour Trith Saint Léger (59), et Jeannine LATORRE qui cotise à la place de son époux décédé. A ce jour l'association compte 8 adhérents personnels.

### **IV. L'AVENIR**

#### **1. Tombola géante 2027 : modification du prix de vente du ticket / retour vendeur / nombre de corbeilles offertes par l'association**

Lors du conseil d'administration du 8 novembre dernier à Saint Léger près Troyes (10), Audrey GUIBÉ rappelle que le prix de vente du ticket de tombola a été fixé à 1,50 € (France et Belgique) et 2 Francs suisses. Le remboursement de 50% du ticket reste inchangé. De plus il a été décidé d'augmenter le nombre de paniers garnis offerts pour la tombola (15 paniers au lieu de 10). Il est suggéré de vendre les billets par 2.

Côté sponsors, MMA et Crédit Mutuel ne sont pas assurés de faire partie de la prochaine tombola. Très important dans l'organisation de celle-ci (conception et impression des billets), l'association lance un appel à sponsoring. Toute personne souhaitant prendre part à l'organisation de la tombola peut le faire savoir à tout membre du conseil d'administration ou par mail à [tombola.stleger@gmail.com](mailto:tombola.stleger@gmail.com).

Pour la préparation, l'envoi des promesses de dons sera réalisé en septembre, avec une relance en octobre, impression des tickets en novembre afin que chaque correspondant reçoive les tickets début décembre.

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. *Référent Région 8***

Suite au déménagement de Joëlle FRADIN (Saint Léger 17), la place de référent de la Région 8 (et correspondant) est vacante.

Après divers échanges, João DOS SANTOS SILVA, de Saint Léger de Balson (33), accepte de remplacer Joëlle FRADIN. Copie de tous les mails envoyés par l'association sera également adressée en mairie de Saint Léger de Balson.

### **2. *Point d'avancée sur le nouveau site Internet***

Pour rappel, un nouveau site internet de l'association des Saint Léger de France et d'Ailleurs est en cours de création. Plus moderne, plus interactif et consultable sur smartphone, Christophe RIPOCHE laisse les participants visionner une courte vidéo réalisée par le concepteur du site, Guillaume CAILLEAU, qui présente les différentes rubriques. De nombreuses pages, sur les 4 000 (environ) existantes, publiées sur le site actuel <http://www.stleger.info>, doivent être reprises avant le transfert sur le nouveau. Ce travail considérable amène à la question suivante : toutes les pages doivent-elles être reprises sur le nouveau site ou doit-on opter pour la création de liens amenant à l'ancien site ? Après échanges, la majorité opte pour la 1ère proposition.

### **3. *Point sur les nouveaux conseils municipaux***

Ce sujet a été évoqué dans le point « 3. *Cotisations 2026* » de la partie « III. Bilans financiers »

### **4. *Divers***

Robin BILLAS, 9 ans, habitant à Saint Léger les Croisilles (62), apprécie profondément sa commune, et notamment les commémorations puisqu'il est porte-drapeau de son village. Christophe RIPOCHE propose de lui offrir une médaille, à titre exceptionnel, afin de le remercier pour son engagement et l'encourager à continuer. **Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.**

La commune de Saint Léger les Vignes (44), représentée aujourd'hui par Pierre BEILVERT et Patrick MATHOUL, prépare activement le prochain rassemblement qui aura lieu le 15 et 16 mai 2027. Ce dernier remercie une nouvelle fois l'association nationale pour l'accord de subvention au titre de la rénovation du puits et précise que les travaux seront terminés pour le rassemblement. Il ajoute que la liste des hébergements sera envoyée suffisamment tôt afin que chacun puisse choisir un logement qui lui conviendra le mieux. Comme le dernier rassemblement à Saint Léger le Petit (18), les olympiades auront lieu le samedi après-midi et les excursions le dimanche.

Philippe GUITTON, Maire de Saint Léger de Rôtes (27), qui nous accueillera dans sa commune pour l'assemblée générale en 2028, finalise la création de l'association et commence à préparer les activités à proposer durant le week-end.

Rassemblement 2029 à Saint Léger des Prés (35) : la création des commissions est prévue en fin d'année 2026.

Alain ROBERT, Saint Léger de Montbrillais (86), prendra contact avec son équipe afin d'évoquer une potentielle assemblée générale en 2030.

Rassemblement 2031 : Saint Léger aux Bois (76)

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (tiers 2026)

Il est procédé aux votes pour le tiers sortant 2026 (Guy MALBRAND – Carole VALENTIN – Clémence BARD). Les membres présents valident ce jour le renouvellement du mandat de : Guy MALBRAND – Carole VALENTIN – Clémence BARD

La nouvelle répartition des tiers sortants est présentée ci-dessous :

**Tiers sortant 2027 :** Christophe Ripoché - Didier Hallais – Floriane Thébault – Audrey Guibé

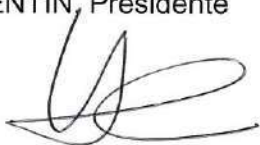
**Tiers sortant 2028 :** Nathalie Chauveau - João Dos Santos Silva - Nicole Loiseau-Kouhizoura

**Tiers sortant 2029 :** Guy Malbrand – Carole Valentin – Clémence Bard

La séance est levée à 12h07.

Fait à Saint Léger de Fougeret, le 24 mai 2026.

Carole VALENTIN, Présidente



Clémence BARD, Secrétaire



**Nos correspondants avec en gris, les référents de région - mise à jour : 06/2026**

<b>REGION 1 : BRETAGNE / PAYS DE LOIRE</b>			
R1-35	Joëla GRIFFON	10 - Chenillé 35 270 ST LEGER DES PRES	06 20 52 08 01 joela-bertrand@hotmail.fr
R1-44	Pierre BEILVERT	4 Rue du Grand Fief 44 710 ST LEGER LES VIGNES	02 40 31 55 18 pierremf.beilvert@orange.fr
R1-49A	MAIRIE	9 Rue du Lavoir – SAINT LEGER DES BOIS 49170 SAINT LEGER DE LINIERES	02 41 39 55 36 mairie@saint-leger-de-linieres.fr
R1-49B	Christophe RIPOCHE	31 Allée des Bois 49 280 ST LEGER SOUS CHOLET	02 41 58 13 37 christophe.ripoche@orange.fr
R1-53	Philippe DROUARD	Les Chardonnerets 53 480 ST LEGER	07 72 30 43 33 drouard-philippe@wanadoo.fr

<b>REGION 2 : NORMANDIE</b>			
R2-14A	MAIRIE	14 430 ST LEGER DUBOSQ	02 31 39 54 43 mairie.stlegerdubosq@wanadoo.fr
R2-14B	Isabelle MARGUERITTE	2 Hameau Saint Léger 14 740 ST LEGER / MARTRAGNY	06 33 54 70 68 isabelle.margueritte14@gmail.com christian.margueritte@orange.fr
R2-27A	Stéphane TASSEL	55 Chemin Vert 27 210 LA LANDE ST LEGER	02 32 56 12 19 - 06 24 84 02 58 stassel@aol.com
R2-27B	Audrey GUIBÉ	3 Rue de la Pihoudière 27 300 ST LEGER DE ROTES	07 81 90 78 12 audesweety@aol.com
R2-27C	MAIRIE	Le bourg 27 520 ST LEGER DU GENNETEY	02 32 42 38 15 mairie.stlegerdugennetey@orange.fr
R2-50	Patrick LAHUPPE	3 Route de la Moinerie Montagne 50 320 ST LEGER / ST JEAN DES CHAMPS	06 30 24 04 16 p.lahuppe@gmail.com
R2-61	Edmond LELIÉVRE	2345 Route de Mérygn 61 170 ST LEGER SUR SARTHE	06 83 88 21 80 lelievreed@gmail.com
R2-76A	Freddy GUILBERT	19 Rue du Bourg 76 340 ST LEGER AUX BOIS	02 35 93 05 25 - 06 37 81 77 11 Freddy.guilbert0961@orange.fr
R2-76B	Guylaine BOUDIN-DUPONT	33 rue Lavoisier 76 160 ST LEGER DU BOURG DENIS	02 35 08 50 27 guylaine.boudin-dupont@laposte.net

<b>REGION 3 : BELGIQUE / NORD / PICARDIE</b>			
R3-59	MAIRIE	4 Place de la Résistance 59 125 TRITH ST LEGER	03 27 23 75 00 communication@trith.fr
R3-60A	Tom MAUBANT	50 Rue du Quenezil 60 170 ST LEGER AUX BOIS	06 02 29 59 41 tom.maubant3@laposte.net
R3-60B	Guillaume MÉNARD	1 Grande Rue 60 155 ST LEGER EN BRAY	07 64 02 64 93 magasin@lavienature.fr
R3-62A	Simon FOUQUET	9 ter rue de Croisilles 62 128 ST LEGER	06 75 29 15 59 joebarsim@hotmail.fr
R3-62B	Jessica DILLOCOURT	106 Rue Saint Julien 62 810 SUS ST LEGER	06 32 31 47 69 jessicalieval@live.fr
R3-80A	MAIRIE	2 Rue d'Agenville 80 370 DOMLEGER-LONGVILLERS	03 22 29 01 09 mairie.domleger-longvillers@wanadoo.fr
R3-80B	Marie-Josée JACQUEMONT	19 Grande Rue 80 560 ST LEGER LES AUTHIE	03 22 76 41 92 - 07 87 37 32 62 jean-pierre.jacquemont@wanadoo.fr
R3-80C	Marie-Agathe TURLIN	425 Rue du Château d'Eau 80 780 ST LEGER LES DOMART	03 22 39 09 07 marie-agathe.turlin@orange.fr
R3-80D	MAIRIE	Rue des Ponts 80 140 ST LEGER SUR BRESLE	02 32 97 04 74 mairie.saint-leger-sur-bresle@laposte.net
R3-Belg A	Laure ANDRÉ	Agence de développement local d'Estaimpuis 4 Rue de Berne 7730 ST LEGER-LEERS NORD / BELGIQUE	00 32 56 48 13 77 laure.andre@estaimpuis.be
R3-Belg B	Francine GOBERT	16 Rue du 5 Septembre 6747 ST LEGER EN GAUME / BELGIQUE	00 32 63 23 90 56 - 00 32 478 92 77 16 gobertfrancine48@gmail.com

**REGION 4 : REGION PARISIENNE**

R4-28	Jérôme GARÇON	2 Rue de Chartres 28 700 ST LEGER DES AUBÉES	06 63 62 14 36 garcon.jerome@gmail.com
R4-77A	MAIRIE	2 Rue du Maréchal Leclerc 77 540 LA CHAPELLE IGER	01 64 25 68 09 lachapelleiger@wanadoo.fr
R4-77B	MAIRIE	Grande Rue 77 510 ST LEGER	01 64 20 98 24 ou 01 64 04 97 99 mairie.saintleger2@wanadoo.fr
R4-78	MAIRIE	6 Place de la Mairie 78 610 ST LEGER EN YVELINES	01 34 86 30 61 sg@st-leger.fr
R4-94	Céline POIRIER	22 rue Jean-Marie Prugnot 94 450 LIMEIL-BREVANNES pour BOISSY ST LEGER	06 50 74 72 36 celinepoirier94@yahoo.fr

**REGION 5 : CHAMPAGNE / FRANCHE-COMTE / BOURGOGNE NORD**

R5-10A	Christian BLASSON	1 Rue des Vignes de Pelletier 10 800 ST LEGER PRES TROYES	06 87 36 68 44 christian.blasson@wanadoo.fr
R5-10B	Carl JOHNSON	Zone industrielle Saint-Christophe 10 500 ST LEGER SOUS BRIENNE	06 69 48 20 10 leodubriennois.asso@gmail.com
R5-10C	Jean-Pierre BONDROIT	Mairie 10 330 ST LEGER SOUS MARGERIE	03 25 27 70 18 mairiesaintlegersousmarge- rie@orange.fr
R5-18	Nathalie CHAUVEAU	3 Les Réaux 18 140 ST LEGER LE PETIT	02 48 76 56 03 - 06 61 21 82 27 alain.chauveau600@orange.fr
R5-21A	MAIRIE	Le Bourg 21 210 CHAMPEAU EN MORVAN (ST LEGER DE FOURCHES)	03 80 64 10 76 mairie.champeaunenmorvan@wanadoo.fr
R5-21B	Françoise MASSON	14 Rue de Labarre 21 270 ST LEGER TRIEY	03 80 36 18 52 fanfanmasson@wanadoo.fr
R5-58A	Josiane MICHOT	60 Chemin de la Grange - Les Rollins 58 120 ST LEGER DE FOUGERET	03 58 04 09 23 - 06 83 65 81 16 leomorvandiau.saintleger@hotmail.com
R5-58B	Denis TURBET	Mairie - 1 Rue de la Loge 58 300 ST LEGER DES VIGNES	03 86 25 09 76 denis.turbet@saintlegerdesvignes.fr
R5-70	MAIRIE	1 place du Puits 70 120 MONT ST LEGER.	03 84 92 03 12 mairie.montsaintleger@wanadoo.fr
R5-89	Sophie PLOUZOT	Musée Vauban - 4 Place Vauban 89 630 ST LEGER VAUBAN	03 86 32 26 30 maison.vauban@wanadoo.fr

**REGION 6 : BOURGOGNE SUD / AUVERGNE RHÔNE / SUISSE**

R6-03	Michel RAJAUD	7 Route Molinet 03 130 ST LEGER SUR VOUZANCE	04 70 55 64 62 michel.rajaud@orange.fr
R6-42	Rémy RONDELET	271 Route de Saint André 42 155 ST LEGER SUR ROANNE	06 21 67 20 08 remy.rondelet@saintlegersurroanne.fr
R6-69	Martine GUIGNIER	149 Chemin de l'institut 69 220 ST LAGER	06 26 95 54 11 famille.guignier@orange.fr
R6-71A	Ginette DEMONTEAUX	2 Chemin des Ecoliers - Le Grand Moly 71 360 ST LEGER DU BOIS	03 85 82 90 79 rg.demonteaux@orange.fr
R6-71B	Raphaël BOUCHOT	7 Rue des Roses - Les Mûriers 71 600 ST LEGER LES PARAY	03 85 81 32 51 - 06 15 01 76 27 raphael.bouchot71@orange.fr
R6-71C	MAIRIE	33 Place de la Fontaine 71 990 ST LEGER SOUS BEUVRAY	03 85 82 53 00 commune-st-leger-sous-beu- vray6@orange.fr
R6-71D	MAIRIE	Chaponnières 71 520 ST LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	03 85 50 49 27 stleger71520.mairie@wanadoo.fr
R6-71E	Jacqueline TOMBEUR	Mairie 71 510 ST LEGER SUR DHEUNE	03 85 45 42 39 j.tombeur@sfr.fr
R6-Suisse	Francis MASSON Cc : Isabelle JOLIVAT	Les Tenasses 4 1807 BLONAY-ST LEGIER / SUISSE	00 41 79 209 71 09 francis.masson@bluewin.ch ijolivat@bluewin.ch

**REGION 7 : ALPES / PROVENCE / CÔTE D'AZUR**

R7-05	Jeannine GARCIN	La Maissonette 05 260 ST LEGER LES MELEZES	04 92 50 47 01 jeannine.garcin@orange.fr 04 92 50 43 77 info@st-leger05.fr
<b>R7-06</b>	<b>Josiane RAPIN</b>	<b>490 Chemin du Planet 06 260 PUGET-THENIERS</b>	<b>09 51 28 35 36 - 06 07 94 40 06 rapin.claude@free.fr</b>
R7-07	MAIRIE	25 Place de l'Église 07 210 ST LAGER BRESSAC	04 75 65 13 02 mairie@saintlagerbressac.fr
R7-48A	MAIRIE	48 100 ST LEGER DE PEYRE	04 66 32 13 06 commune.stlegerdepeyre@wanadoo.fr
R7-48B	MAIRIE	48 140 ST LEGER DU MALZIEU	04 66 31 76 69 mairie.stlegerdumalzieu@wanadoo.fr
R7-73A	Patrice OLIOT	233 Route des Granges au Solliat 73 220 ST LEGER	06 12 22 85 48 patrice.oliot@gmail.com
R7-73B	Jean-Pierre AGUETTAZ	620 Route du Val Gelon 73 390 VILLARD-LEGER	04 79 36 57 47 - 06 70 36 89 02 jpannieaguettaz@orange.fr
R7-84	Josette BERTET	Quartier Terres Rouges 84 390 ST LEGER DU VENTOUX	04 75 28 02 38 gabriel.bertet@orange.fr

**REGION 8 : CHARENTES / AQUITAINE**

R8-16	Jeanine EGRETEAU	3 Chemin de la Grange du Bois 16 250 PÉREUIL – VAL DES VIGNES pour ST LEGER	06 86 58 65 26 jeaninee16@gmail.com
R8-17A	MAIRIE	Place de la Mairie 17 800 ST LEGER	05 46 96 91 63 mairie@saint-leger17.fr
R8-17B	Roland MICHEAU	2 Rue de Brunne - lieu-dit St Léger 17 470 ST MANDÉ SUR BRÉDOIRE	05 46 33 19 96 rolandmicheau@orange.fr
<b>R8-33A</b>	<b>MAIRIE</b>	<b>297 Rue du Monument 33 113 ST LEGER DE BALSON</b>	<b>05 56 25 70 53 mairie@saintlegerdebalsan.fr</b>
<b>R8-33A</b>	<b>João DOS SANTOS SILVA</b>	<b>276 Rue des Bergers 33 113 ST LEGER DE BALSON</b>	<b>06 80 13 12 42 dos.santos.silva@wanadoo.fr</b>
R8-33A	MAIRIE	33 Le Bourg 33 113 ST LEGER DE BALSON	05 56 25 70 53 mairie@saintlegerdebalsan.fr
R8-33B	Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	3 Plaisance ST LEGER DE VIGNAGUE 33 540 SAUVETERRE DE GUYENNE	06 87 01 93 31 fabienmarquille@gmail.com
R8-47A	Frédéric DUBOURG	Beaulac 47 160 ST LEGER	06 15 04 03 16 fredericdubourg47@sfr.fr
R8-47B	Suzette BROUAT	St Léger de Penne 47 140 PENNE D'AGENAIS	05 53 41 30 15 b.bambou@orange.fr

**REGION 9 : POITOU / LIMOUSIN**

R9-23A	Brigitte TOUTAIN	3 La Guillerie 23 300 ST LEGER BRIDEREIX	07 71 89 43 45 toutainbrigitte@gmail.com
R9-23B	Danièle GANSOINAT	1 rue Fernand Maillaud 23 000 GUERET (ST LEGER LE GUERETOIS)	06 19 91 04 46 danjack23@orange.fr
R9-79A	Nicole SARRAZIN	7 Lieudit Gicorne ST LEGER DE LA MARTINIÈRE 79 500 MELLE	06.88.81.79.30 dom.nicole@orange.fr
R9-79A	Jacques LÉVITE	11 Lieudit Gicorne ST LEGER DE LA MARTINIÈRE 79 500 MELLE	06.71.44.78.23 mcejacq@sfr.fr
R9-79B	Valérie RENAULT	6 Rue du Puy de l'Ormeau Puyraveau 79 100 ST LEGER DE MONTBRUN	06 30 70 13 90 valerie1971.renault@orange.fr
R9-79C	Franck PICARD	36 Rue de la Règle 79 000 NIORT / quartier ST LIGUAIRE	06 75 42 12 00 picardfranck9271@neuf.fr
<b>R9-86A</b>	<b>Alain ROBERT</b>	<b>14 Rue des Vignes - Bessé 86 120 ST LEGER DE MONTBRILLAIS</b>	<b>05 49 22 75 61 – 06 81 09 15 18 alain.robert52@orange.fr</b>
R9-86B	MAIRIE	72ter Grand'Rue – Jaunay-Clan 86 130 Jaunay-Marigny (ST LEGER LA PALLU)	05 49 62 87 71 info@jaunay-marigny.fr

R9-87A	Gisèle JOUANNETAUD	Segord 87 340 ST LEGER LA MONTAGNE	05 55 39 85 19 michel.jouannetaud@orange.fr
R9-87B	Marie-José DAUBY	3 Place du 19 mars 1962 87190 ST LEGER MAGNAZEIX	05 55 76 56 68 – 06 42 85 71 48 mariejose.dauby@gmail.com

## ADHÉSIONS PERSONNELLES

AA-17B	Joëlle FRADIN	10 Rue des Bois Verts 17 460 THENAC	06 78 93 65 95 joelle.fradin@orange.fr
AA-33B	Jeannine LATORRE	Lieu-dit Agneras 397 route de Castillon la Bataille 33 540 SAUVETERRE DE GUYENNE	05 56 71 54 51 jg.latorre@orange.fr
AA-37	<b>Didier HALLAIS</b>	<b>26 Rue des Grippeaux 37 270 MONTLOUIS SUR LOIRE</b>	<b>06 45 08 71 56 hallais.didier@orange.fr</b>
AA-42	Michel ÉPINAT	76 Quai du Commandant L'Herminier 42 300 ROANNE	06 87 32 41 99 michel.epinat@wanadoo.fr
AA-59	Francis VERRIEZ	8 rue Gromaire 59 300 AULNOY LEZ VALENCIENNES	06 58 57 96 11 francis.verriez@hotmail.fr
AA-60A	Guy FRIADT	12 Rue de Mello 60 660 ROUSSELOY	03 44 56 68 76 - 06 87 75 39 40 guy.friadt@gmail.com
AA-75	Suzy BALLE-GOURDON	44 Rue des Meuniers 75 012 PARIS	09 71 31 20 21 - 06 23 61 71 95 shabeuxes@orange.fr
AA-Belg B	Michel GUILLAUME	29 Rue de Virton 6747 ST LEGER EN GAUME / BELGIQUE	00 32 63 23 97 29 – 00 32 496 69 33 23 michelguillaume59@gmail.com



# ASSOCIATION DES SAINT-LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

## RÈGLEMENT DE LA COMMISSION PATRIMOINE

### **Article 1. But**

La sauvegarde du patrimoine de village peut être considérée comme étant un des buts de notre association et est en conformité avec l'article 2 de nos statuts. Dans ce cadre, l'association pourra participer par une aide financière à un projet qui lui sera proposé et qui fera l'objet d'une sélection par une commission interne.

### **Article 2. Composition de la commission**

La commission sera composée par au moins 3 membres issus du conseil d'administration, de préférence issus de Saint-Léger différents.

Les membres de cette commission seront désignés chaque année pour l'année suivante. Les membres en place pourront être reconduits.

### **Article 3. Objet**

La commission se réunira annuellement et décidera du classement des 3 premiers projets parmi ceux qui lui seront soumis suivant les modalités définies ci-après.

### **Article 4. Critères d'éligibilité**

Les projets ne peuvent être déposés que par les communes adhérentes à l'Association des Saint Léger de France et d'ailleurs. Si la commune n'est pas adhérente mais souhaite le devenir, le dossier pourra être étudié et retenu si le projet et l'engagement sont certains. Les projets déposés auprès de la "Fondation du Patrimoine" ou de tout autre organisme officiel équivalent sont recevables.

Si le projet émane d'une association ou d'un particulier, il doit être impérativement implanté sur un Saint Léger, il doit porter sur un bâti d'intérêt public, ouvert à tous et ayant l'aval de la commune.

### **Article 5. Dépôt du dossier**

Les dossiers devront être envoyés au secrétariat de l'Association sous la forme de leur dépôt auprès de la « Fondation du patrimoine » ou de l'organisme officiel équivalent. L'Association centralisera les demandes et les transmettra à la commission de sélection. Les dossiers devront être déposés au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours. Le secrétariat vérifiera si le Saint-Léger déposant est à jour de ses cotisations au minima l'année de la demande. Il en fera part à la commission de sélection en lui transmettant tous les dossiers.

La commission se réunira pour examiner les dossiers déposés et fixera son choix.

La décision de la commission sera communiquée à l'Assemblée générale statutaire qui se tient habituellement en mai ou en juin.

Un Saint-Léger qui aura été bénéficiaire une année devra attendre deux ans pour pouvoir déposer un autre dossier.

### **Article 6. Dotation financière**

Suivant une proposition des trésoriers, l'Association nationale ouvrira chaque année une ligne budgétaire qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale. Si aucun dossier n'a été sélectionné cette année- là, la dotation sera valable pour l'année suivante. En fonction de ses moyens, l'Association peut se réserver le droit de suspendre cette dotation.

### **Article 7. Obligation du bénéficiaire**

Le bénéficiaire aura l'obligation de mentionner de façon apparente l'aide financière apportée par l'Association des St Léger de France et d'Ailleurs en se servant notamment de son LOGO. Un justificatif de l'utilisation de la dotation sera demandé après réalisation des travaux.

**Article 8 : secours exceptionnel**

Si une commune a subi une catastrophe naturelle ou un accident grave (incendie, inondation, tempête...), elle pourra solliciter l'association afin d'obtenir une aide exceptionnelle pour aider à la reconstruction d'un patrimoine bâti. La commission étudiera le projet.

Règlement approuvé par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 mai 2024 à Saint Léger de Montbrun (79), modifié en Conseil d'Administration le 8 novembre 2025 à Saint Léger-Près-Troyes (10). Modifications approuvées en Assemblée Générale le 24 mai 2026 à Saint Léger de Fougeret (58).

La Présidente, Carole VALENTIN



### Région 5

10A	St Léger près Troyes	1996	R5-10A	38,90 €	38,90 €	40,95 €	43,95 €	43,45 €	44,00 €	44,55	45,10	45,60	45,55	45,75	45,15
10B	St Léger sous Brienne	2005	R5-10B	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
10C	St Léger sous Margerie	2015	R5-10C		25,00 €	25,00 €	25,00 €	NP	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
18	St Léger le Petit	2003	R5-18	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
21A	<b>St Léger de Fourches</b>	2004	R5-21A								refus				
21B	<b>St Léger Triey</b>		R5-21B								refus				
58A	St Léger de Fougeret	2007	R5-58A	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
58B	St Léger des Vignes	1997	R5-58B	102,75 €	101,30 €	100,50 €	96,35 €	98,00 €	94,30 €	93,55	93,15		86,70	83,45	82,30
70	<b>Mont St Léger</b>		R5-70								refus				
89	St Léger Vauban	2002	R5-89	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00

### Région 6

3	<b>St Léger sur Vouzance</b>	2001	R6-03	25,00 €							refus				
42	St Léger sur Roanne		R6-42				NP			56,50	59,85	58,05	58,10	refus	58,50
69	<b>St Lager</b>	2021	R6-69							52,45	53,25	52,10	refus		
71A	St Léger du Bois	2009	R6-71A	28,40 €	28,00 €	27,65 €	27,25 €	27,25 €	26,85 €	26,65	27,40	26,25	25,90	25,55	25,25
71B	St Léger les Paray	1997	R6-71B	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	36,50 €	37,00	38,35	38,00	38,00	37,95	37,95
71C	St Léger sous Beuvray	1997	R6-71C						25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
71D	<b>St Léger sous la Bussière</b>		R6-71D								refus				
71E	<b>St Léger sur Dheune</b>	1997	R6-71E	79,60 €	80,00 €				78,35 €		refus				
Suisse	St Léger la Chiésaz	1997	R6-Suisse	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	234,00 €	250,00	250,00	500,00	500,00	500,00

### Région 7

5	St Léger les Mèlèzes	2002	R7-05	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
6	St Léger	1997	R7-06	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
7	<b>St Lager Bressac</b>	1997	R7-07	45,00 €	45,00 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €	46,10 €	46,75	48,35	47,65			
48A	<b>St Léger de Peyre</b>		R7-48A								refus				
48B	<b>St Léger du Malzieu</b>		R7-48B								refus				
73A	St Léger	1997	R7-73A	50,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	25,00	25,00	50,00	25,00	50 + 25,00	25,00
73B	<b>Villard Léger</b>	2007	R7-73B	25,00 €							refus				
84	St Léger du Ventoux	2009	R7-84	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00

### Région 8

16	<b>St Léger/Coteaux du Blanzacais</b>	2012	R8-16	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	NP			Refus					50,65
17A	St Léger /Pons	1997	R8-17A	32,00 €		30,00 €	30,00 €	NP	31,60 €	31,95	32,25	32,65		33,60	33,95	
17B	<b>St Léger/St Mandé sur Brédoire</b>	2008	R8-17B	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	
33A	St Léger de Balson	2020	R8-33A						25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	
33B	<b>St Léger de Vignague/ Sauveterre</b>	2012	R8-33B		100,00 €	100,00 €	100,00 €	X	89,40 €	91,00	93,75	92,90	93,40	93,70		
47A	St Léger sur Garonne	1996	R8-47A	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	
47B	<b>St Léger/Penne d'Agenais</b>	2000	R8-47B	25,00 €							refus					

vérifié

### Région 9

23A	St Léger Bridereix	2008	R9-23A	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	<b>116,90</b>	25,00	25,00	<b>25,00</b>	25,00
23B	St Léger le Guérétois	2996	R9-23B	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
79A	St Léger de la Martinière/Melle	1996	R9-79A	53,85 €	54,00 €	53,50 €	52,30 €	51,00 €	51,00 €	48,35	49,40	300,90	295,20	289,50	287,60
79B	St Léger de Montbrun	2002	R9-79B	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	63,20 €	63,10	64,25	63,00	63,00	62,85	62,35
79C	<b>St Liguairé</b>		R9-79C												
86A	St Léger de Montbrillais	1996	R9-86A	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
86B	<b>St Léger La Pallu</b>		R9-86B												
87A	St Léger la Montagne	2008	R9-87A	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
87B	St Léger Magnazeix	1996	R9-87B	26,35 €	26,25 €	25,55 €	25,55 €	25,00 €	25,00 €	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00

### Adhésions personnelles ou d'associations

17B	Joëlle Fradin	2026	AA-17B												20,00
33B	Mme Guy Latorre	2003	AA-33B	30,00 €	30,00 €	30,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00	20,00	20,00	20,00	<b>Décès Mr</b>	20,00
37	Didier Hallais	2004	AA-37	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
42	Michel Epinat	2010	AA-42		20,00 €	20,00 €	20,00 €		20,00 €	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
59	Francis Verriez	2026	AA-59												20,00
60A1	Guy Friadt	2015	AA-60A1	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00	20,00	20,00	20,00	30,00	30,00
75	Suzy Salle-Gourdon	2003	AA-75	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €		20,00 €	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
BelgB	Michel Guillaume	2017	AA-BelgB			20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	30,00

**Rappel : mettre les codes d'identification et vérifier les virements par Chorus**

non payé année 2024	2025	2026	2027
---------------------	------	------	------



## Association des St Léger de France et d'Ailleurs

### Procès-verbal du Conseil d'Administration

#### Dimanche 24 mai 2026 à 12h10

#### à Saint Léger de Fougeret (Nièvre)

A la suite de la 30<sup>ème</sup> Assemblée Générale qui s'est tenue ce dimanche 24 mai 2026 à la mairie de Saint Léger de Fougeret (58), le Conseil d'Administration s'est réuni à 12h10 en vue d'élire son nouveau bureau.

**Sont présents :** Carole VALENTIN, Nathalie CHAUVEAU, Clémence BARD, João DOS SANTOS SILVA, Floriane THÉBAULT, Christophe RIPOCHE, Didier HALLAIS, Audrey GUIBÉ, Guy MALBRAND

**Excusée :** Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA

Après présentation des différents postes du bureau et leur mission, il est procédé à la répartition des fonctions. Le **Conseil d'Administration** est composé comme suit :

Présidente :	Carole VALENTIN
1 <sup>er</sup> Vice-Président :	João DOS SANTOS SILVA
2 <sup>ème</sup> Vice-président :	Didier HALLAIS
Secrétaire :	Clémence BARD
Secrétaire-Adjointe :	Nathalie CHAUVEAU
Trésorier :	Guy MALBRAND
Trésorier-Adjointe :	Audrey GUIBÉ
Membre :	Christophe RIPOCHE
Membre :	Floriane THÉBAULT
Membre :	Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA

Il est procédé ensuite à la répartition des membres dans les commissions du Conseil d'administration :

**Commission « internet/communication » :** Christophe RIPOCHE, Floriane THÉBAULT, Carole VALENTIN, Nathalie CHAUVEAU

**Commission « Tombola » :** Audrey GUIBÉ (référente), Alain ROBERT, Christian BLASSON, Edmond LELIEVRE, Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA, Guy MALBRAND

**Commission « Patrimoine » :** Carole VALENTIN, Didier HALLAIS et Nicole LOISEAU-KOUHIZOURA

**Commission « Projets (Boutique) » :** Audrey GUIBÉ, Floriane THÉBAULT

**Commission « Rose Saint-Léger » :** Didier HALLAIS, Clémence BARD

Prochain conseil d'administration le 7 et 8 novembre 2026 :

- Saint Léger de Balson (33) : à recontacter par João DOS SANTOS SILVA
- Saint Léger / Saint Jean des Champs (50) : à contacter par Christophe RIPOCHE
- Saint Léger de Linières (49) : à contacter par Guy MALBRAND

La séance est suspendue à 12h50.


Reprise de la séance à 17h30 :

- Selon Christophe RIPOCHE, l'Opus Gothique de Saint Léger de Fougeret (58) est un projet recevable pour la commission patrimoine.
- Un album photos a été offert par l'association nationale à Joanny MELOT, Maire honoraire de Saint Léger les Paray (71), et bientôt centenaire. Certains participants souhaitent commander cet album qui retrace toutes les années de retrouvailles (assemblées générales et rassemblements) : il est à commander et à régler auprès de Chantal RIPOCHE (créatrice de l'album). Le prix est fixé à 70 € et sera ajusté selon le prix réel.
- Francis VERRIEZ, propose d'ajouter un nouvel objet à la boutique : des éventails. Après échanges, aucun nouvel objet ne fera son entrée dans la boutique pour le moment, pour raison financière (financement des 1200 peluches) et stocks existants.
- 60 bouteilles de Crémant de Loire, avec capsules à l'effigie de la Rose St Léger et étiquette personnalisée seront à vendre au stand de la boutique lors du prochain rassemblement à Saint Léger les Vignes (44). Le prix est fixé à 25 € pour le lot 2 bouteilles.
- Créée il y a une dizaine d'années, la page Facebook de l'association a été supprimée sans raison par l'hébergeur. Pour créer une nouvelle page, il est nécessaire d'avoir plusieurs contributeurs. Christophe RIPOCHE propose de créer une nouvelle page Facebook, et de mentionner Floriane THEBAULT et João DOS SANTOS SILVA en tant que contributeurs.
- Nouveau site internet : toutes les informations de l'ancien site seront reprises une par une pour l'intégration vers le nouveau (l'ancien restera fonctionnel le temps que la nouvelle version soit opérationnelle). Guillaume CAILLEAU sera recontacté pour lui faire part de cette décision.
- Floriane THEBAULT s'interroge sur l'assurance des objets de la boutique qu'elle stocke à son domicile (incendie, vol, casse...). Guy MALBRAND prendra contact avec la compagnie d'assurance à ce sujet.
- Un terminal de paiement électronique (TPE) sera acheté par l'association pour mettre à disposition du stand de la boutique. Prévoir une application sur au moins 2 téléphones.
- Un bon de réservation pour l'achat de drapeaux et guirlandes de fanions sera créé pour les communes et associations locales. Le prix des guirlandes de fanions est fixé à 28 € l'unité.
- Monnaie d'échange lors des rassemblements : il a été convenu lors de cette assemblée générale d'acheter des jetons de 0,50 € et 1 €, et des plaquettes de 5 €, 10 € et 20 €. Cependant, après échanges, les membres du Conseil d'Administration chargent Floriane THEBAULT de demander un devis pour l'achat de 1 500 plaquettes de 10 € uniquement.

La séance est levée à 18h40.

Fait à Saint Léger de Fougeret, le 24 mai 2026

Carole VALENTIN, Présidente



Clémence BARD, Secrétaire

